

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert clos le 31 décembre 2019 et soumettons à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, est inclus dans le présent rapport de gestion le rapport sur le gouvernement d'entreprise (section II).

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2019, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en observant les principes de prudence et de sincérité.

I. RAPPORT DE GESTION SUR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

La situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis le précédent exercice.

Actif	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Actif immobilisé	8 538 870	8 106 882
Actif circulant (hors CCA)	40 505 649	30 766 972
Charges constatées d'avance	401 986	439 421
Autres Actifs	90 424	143 675
Total Actif	49 536 928	39 456 950

Passif	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Capitaux propres	19 067 156	12 465 908
Provisions pour risques	329 402	473 493
Dettes financières, d'exploitation et diverses	25 574 667	21 059 676
Produits constatés d'avance	3 646 652	4 812 643
Autres Passifs	919 051	645 230
Total Passif	49 536 928	39 456 950

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

	Exercice clos le 31-12-2019	Exercice clos le 31-12-2018
Produits d'exploitation	34 541 693	27 538 934
Charges d'exploitation	-28 862 114	-25 315 103
Résultat d'exploitation	5 679 579	2 223 831
Résultat financier	1 127 482	1 070 226
Résultat exceptionnel	-372 685	-176 782
Impôts	784 114	-3 665
Résultat de l'exercice	5 650 262	3 113 609

Au titre de l'année 2019, EASYVISTA SA a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 33,8 M€ en progression de plus de 26% par rapport à la période correspondante de l'exercice 2018. Cette dynamique commerciale soutenue s'est traduite par le gain net de 77 nouveaux contrats pour le Groupe. EASYVISTA a également bénéficié de la dynamique liée à la solution Self Help, déployée à la suite de l'acquisition de KNOWESIA, dont l'intégration opérationnelle et juridique est désormais pleinement effective.

Au cours de l'exercice 2019, EASYVISTA a enregistré un bénéfice d'exploitation qui s'élève à +5,6 M€ contre +2,2 M€ en 2018, pour la même période.

L'accroissement du résultat financier est de 57 K€ entre les deux exercices. Les intérêts liés aux obligations convertibles souscrites au second semestre 2016 se sont poursuivis en 2019. Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -0,37 M€, et d'un impôt sur les sociétés de 0,78 M€, le résultat net ressort à +5,65M€, contre 3,11 M€ au titre de l'année 2018.

La forte hausse de la rentabilité traduit l'effet de levier de notre modèle économique qui bénéficie pleinement de la dynamique commerciale et de la pertinence de notre stratégie d'investissement, le tout s'inscrivant au sein d'une politique de gestion des coûts maîtrisée.

Dans le cadre de sa stratégie de différenciation technologique, le Groupe avait procédé à l'acquisition de KNOWESIA en juillet 2017, renforçant son offre « selfcare ». Cette solution dorénavant commercialisée sous le nom EASYVISTA Self Help permet aux entreprises de réduire fortement le temps de résolution des problématiques IT et rencontre un succès croissant tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

II. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le niveau record de l'exercice 2019, tant en termes de croissance, avec des revenus en hausse de 20%, que de rentabilité, avec une marge d'EBITDA de 18,6%, traduit l'effet de levier de notre modèle économique. L'impact de la crise du COVID-19 sur notre activité devrait rester contenu suite au déploiement, avec succès, de notre plan de continuité ayant permis de maintenir nos pleines capacités opérationnelles.

Les fondamentaux et les facteurs intrinsèques de résilience dont dispose EASYVISTA, à savoir la récurrence des revenus, le positionnement digital et le portefeuille de grands comptes, permettront au Groupe de renouer avec une solide dynamique de croissance rentable dès que la situation se sera normalisée. Nous avons cependant ajusté à ce stade notre scénario de croissance qui intègre un léger recul de l'activité en 2020. Nul doute qu'après cette période de confinement, les processus de digitalisation métiers seront considérablement accélérés dans l'ensemble des organisations. EASYVISTA se tient prête, par conséquent, à répondre à la future demande pour ses solutions d'Enterprise Service Management, dédiées à optimiser et automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs, comme aux clients des entreprises.

III. PRETS CONSENTIS PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

IV. SUCCURSALES - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSION DE TELLES PARTICIPATIONS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que la Société n'a pas de succursale.

Vous trouverez ci-après le tableau des filiales et participations.

	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne
	€	€	€	€
. Capital et primes d'émission	146.190 €	10.000 €	50.000 €	25.000 €
. Réserves	<265.000> €	569.829 €	1.091.757 €	<485.902> €
. Quote-part du capital détenue par EASYVISTA SA	100%	100%	100%	100%
. Valeur d'inventaire des titres détenus	409.116 €	407.447 €	1.359.437 €	25.000 €
. Chiffre d'affaire de la période	3.068.865 €	1.762.501 €	3.343.211 €	131.655 €
. Résultat de la période	326.435 €	267.534 €	715.010 €	41.154 €
. Dépréciations				
. Solde C/C au bilan : créances <dettes>	450.520 €	<693.468> €	<1.037.450> €	355.332 €

	Royaume Uni	USA	Canada
	GBP et €	USD et €	CAD et €
. Capital et primes d'émission	985.983 £	20.000 \$	1.000 \$
. Réserves	<538.568> £	<17.512.706> \$	<2.139.034> \$
. Quote-part du capital détenue par EASYVISTA SA	100%	100%	100%
. Valeur d'inventaire des titres détenus	2.756.368 €	18.704 €	828 €
. Chiffre d'affaire de la période	244.557 £	10.804.121 \$	816.297 \$
. Résultat de la période	93.660 £	<9.436> \$	82.638 \$
. Dépréciations	<459.184> €		
. Solde C/C au bilan : créances <dettes>	<504.215> €	18.019.094 €	1.367.515 €

Les filiales, à l'exception de la filiale américaine, sont fortement rentables. Les filiales portugaise et italienne ont des niveaux de rentabilité respectifs de 21% et 15%. La filiale espagnole, après des pertes en 2018 dues à des charges liées à la réorganisation, est revenue à une rentabilité de 10%.

Pour rappel, les activités en Allemagne ont été stoppées en 2015 et les charges sont maintenant proches de zéro, la base de clients assurant par ailleurs une bonne rentabilité.

L'Angleterre dégage une forte rentabilité car la base de clients reste active et les charges associées sont très faibles.

La politique de développement commercial s'est poursuivie en Amérique du Nord sans augmentation des charges d'exploitation, ce qui a conduit à un résultat net proche de l'équilibre.

V. RESULTATS – AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 5.650.262,25 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à hauteur de 94.545,81 € à la « réserve légale », et
 - à hauteur de 5.555.716,44 € sur le compte « report à nouveau » créditeur.
- Le report à nouveau après cette affectation ressort à 8.181.344,09 €.

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

VI. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Le poste dettes s'élève à la somme de 29.221.319 €, contre 25.872.319 € pour l'exercice précédent, constitué principalement :

- d'emprunt et dettes financières auprès d'établissement de crédit pour 11.079.802 €
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 3.192.359 €
- de dettes fiscales et sociales pour 7.528.968 €
- d'autres dettes pour 3.773.538 €
- de produits constatés d'avance pour 3.646.652 €

VII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport, est joint (annexe A), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

VIII. RATIOS D'ENDETTEMENT

	2019		2018	
	Calcul	Ratio	Calcul	Ratio
Endettement sur Capitaux Propres	29.221.319	153,3%	25.872.319	207,5%
	19.067.156		12.465.908	
Endettement sur Chiffre d'Affaires	29.221.319	86,22%	25.872.319	96,4%
	33.888.012		26.848.083	

IX. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors groupe et avances clients inscrites dans les comptes annuels de EASYVISTA S.A. pour 1.697.480 € au 31 décembre 2019 et pour 2.632.968 € au 31 décembre 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous.

La décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients hors groupe et avances fournisseurs inscrites dans les comptes annuels de EASYVISTA S.A. pour 5.315.099 € au 31 décembre 2019 et pour 6.359.579 € au 31 décembre 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Source : balance âgée fournisseurs et clients dans outils												
	Article D.441 I-1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	147	X				212	193	X				121
Montant total des factures concernées TTC	865 863	262 931	428 975	113 810	25 901	831 617	4 203 300	563 707	257 261	126 636	164 194	1 111 799
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	51%	15%	25%	7%	2%	49%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						79%	11%	5%	2%	3%	21%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						6					
Montant total des factures exclues	0						160 895					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 Jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

Risques humains :

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour la Société ; la perte d'un ou plusieurs collaborateurs-clés ou d'un dirigeant pourrait ralentir la croissance de la Société. La Société, outre sa culture d'appartenance très forte et la motivation inhérente à son mode de fonctionnement, (confirmé par un faible turnover notamment en France) a mis en place des mesures de fidélisation comme par exemple un plan d'intéressement. En 2019 la Société a candidaté et s'est vu une nouvelle fois attribuer en France un label d'employeur attractif. Aux Etats-Unis, où le marché de l'emploi est plus volatile un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions a été mis en œuvre pour fidéliser les responsables et collaborateurs locaux.

La stratégie de recrutement et l'attractivité de la Société sont des éléments importants, mais il ne peut y avoir aucune garantie que la Société sera capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de tels collaborateurs qui sont en outre susceptibles de quitter la Société.

Risques liés aux opérations de croissance externe :

L'intégration et la fusion fin 2018 de la société Knowesia s'est conduite de manière satisfaisante et a confirmé les synergies commerciales, produit et marketing escomptées. Il n'a pas été procédé à de nouvelles opérations de croissance externe en 2019.

XI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement représentent globalement 3.934 k€ au 31 décembre 2019 dont le montant est directement inscrit en charges. Aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé sur l'exercice 2019.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de la Société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020 ce qui devrait avoir un impact négatif sur les états financiers de la Société en 2020. La Société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la Société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

La société a effectué des démarches pour obtenir un prêt garanti par l'état auprès des organismes bancaires.

Aucun autre élément postérieur au 31 décembre 2019 susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes présentés n'est intervenu.

XIII. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

La situation du Groupe composée de la Société et de ses filiales, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan consolidé et souligne les variations intervenues dans les comptes consolidés depuis le précédent exercice.

Actif	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Actif immobilisé	4 643 600	4 711 508
Actif circulant	30 468 626	19 035 474
Charges constatées d'avance	616 774	667 150
Autres Actifs	728 468	1 630 485
Total Actif	36 457 467	26 044 616

Passif	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Capitaux propres	2 209 747	-3 994 595
Provisions pour risques	1 496 000	1 189 414
Dettes	25 481 073	20 281 867
Produits constatés d'avance	7 270 647	8 567 931
Autres Passifs		
Total Passif	36 457 467	26 044 616

L'activité du Groupe au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat consolidé.

	Exercice clos le 31-12-2019	Exercice clos le 31-12-2018
Produits d'exploitation	46 168 474	37 766 883
Charges d'exploitation	-38 695 411	-35 092 158
Résultat d'exploitation	7 473 063	2 674 725
Résultat financier	484 837	294 638
Résultat exceptionnel	-346 614	-29 418
Impôts	-1 997 189	-649 215
Résultat de l'exercice	5 614 098	2 290 731

Au titre de l'année 2019, le Groupe EASYVISTA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de près de 45,7 M€ en progression de 22,2% par rapport à la période correspondante de l'exercice 2018. La croissance de 8,3 M€ du chiffre d'affaires en 2019 est portée par la France et l'ensemble de ses filiales à l'exception de celle du Royaume Uni. En France l'activité a enregistré une progression de +26%, aux USA de +20,6% et au Canada de +25,8% à taux constants, en Espagne de +46,4%, au Portugal de +102,5% et en Italie de +115%. Cette dynamique commerciale soutenue s'est traduite par le gain net de 77 nouveaux clients. EASYVISTA a également bénéficié de la dynamique liée à la solution Self Help, déployée à la suite de l'acquisition de KNOWESIA.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe EASYVISTA a enregistré un résultat d'exploitation qui s'élève à +7,47 M€ contre +2,67 M€ en 2018, lors de la même période.

L'évolution du résultat financier, en progression de 0,2 M€ sur la période, est liée aux produits sur cessions de valeurs mobilières de placement. Les intérêts liés aux obligations convertibles souscrites au second semestre 2016 se sont poursuivis en 2019. Après prise en compte d'un montant d'impôt de 2,0 M€, le résultat net ressort à +5,6 M€, contre +2,3 M€ au titre de 2018.

XIV. EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE

EASYVISTA n'est pas en mesure de déterminer avec précision l'impact net du Coronavirus sur les objectifs commerciaux et de rentabilité pour 2020. L'instauration du travail à distance pour la quasi-totalité des salariés dans le monde permet d'assurer une pleine continuité des activités sans dégradation de la qualité des services fournis aux clients (hébergement SaaS, support, conseils), ni des processus internes (R&D, prise de commandes, facturation, présentations commerciales et marketing). Toutefois, à ce jour nous estimons ne pas pouvoir assurer la croissance annoncée.

L'impact découle des reports attendus des nouvelles commandes, la situation actuelle contraignant les clients à concentrer exclusivement leurs ressources sur la continuité opérationnelle de l'activité au détriment du lancement de nouveaux projets.

Dans ce contexte, la bonne maîtrise des coûts et l'efficacité opérationnelle renforcée resteront des priorités importantes au cours des prochains mois.

Par ailleurs, EASYVISTA bénéficie de facteurs de résilience clés tels qu'une visibilité importante liée à la part récurrente de ses revenus, celle-ci représentant en 2019 plus de 80% du volume d'activité. D'autre part, malgré l'impact sur le new business à court terme, lié aux projets reportés par les clients, le groupe table, dès 2020, sur la signature de nouveaux contrats, et de commandes additionnelles sur des clients existants, conséquence attendue de la crise actuelle qui incitera les organisations à accélérer la digitalisation des processus métiers.

XV. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Aucun amortissement excédentaire n'a été constaté sur l'exercice.
Les dépenses non déductibles sur les loyers de véhicules s'élèvent à 64.284 €.
Nous vous précisons qu'il n'y a pas de dépense somptuaire.

XVI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2019.

Il n'y a aucune proportion du capital représentée par les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et par les salariés ou anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

Actions gratuites – options de souscription d’actions

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d’administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l’attribution d’actions gratuites. Nous vous informons, conformément aux dispositions de l’article L. 225-197-4 du code de commerce, que Monsieur Thibaud de Clisson, directeur général délégué, bénéficiaire de l’attribution gratuite d’actions, devra conserver au nominatif jusqu’à la cessation de ses fonctions 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement.

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d’administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l’attribution d’options de souscription ou d’achat d’actions.

La Société n’a pas procédé à l’acquisition d’actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l’intéressement, de l’attribution gratuite d’actions ou de l’octroi d’options d’achat d’actions aux salariés ou aux dirigeants.

XVII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d’évaluation retenues pour l’établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels et leur rapport sur les comptes consolidés, l’accomplissement de leur mission.

C’est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d’administration.

XVIII. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L’ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L’EXERCICE

Dates	Déclarant	Instruments financiers	Nature de l’opération	Nombre de titres	Prix unitaire (€)
31 juillet 2019	Finatec SC	Actions	Acquisition	2.500	40,20
1 ^{er} aout 2019	Jamal Labeled	Actions	Acquisition	2.500	40,20
12 décembre 2019	Finatec SC	Actions	Acquisition	30.000	66,25
12 décembre 2019	NecSem Capital	Actions	Cession	30.000	66,25
12 Décembre 2019	Thibaud Poirier de Clisson	Actions	Cession	8.500	66,25

XIX. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1.656.826	1,90	3.147.969,40
Actions émises au cours de l'exercice Conseil d'administration du 20 décembre 2019 : Augmentation de capital à la suite d'exercice de 3.562 options de souscription d'actions et de la conversion de 21.210 obligations convertibles d'un montant nominal total de 47.066.80 €, par voie d'émission de 24.772 actions ordinaires nouvelle d'une valeur nominale de 1,90 euro chacune, représentant une souscription totale, prime d'émission incluse d'un montant total de 950.985,60 €.	24.772	1,90	3.195.036,20
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	1.681.598	1,90	3.195.036,20

XX. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générale.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2019 :

Nom	Nombre d'actions	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Droits de vote	% Capital	% vote
S. GAUTHIER	123 390	79 550	43 840	167 230	7,34%	7,53%
J. LABED	227 786	79 550	148 236	376 022	13,55%	16,94%
FINATEC	194 260	191 060	3 200	197 460	11,55%	8,90%
NEXGEN FINANCE	100 000	0	100 000	200 000	5,95%	9,01%
ALCLAN SC	82 877	18 260	64 617	147 494	4,93%	6,64%
AIRTEK CAPITAL GROUP	85 816	85 816	0	85 816	5,10%	3,87%
APICA SAS	112 816	112 816	0	112 816	6,71%	5,08%
VERY SAS	122 716	40 160	82 556	205 272	7,30%	9,25%
ALTO INVEST	104 017	104 017	0	104 017	6,19%	4,69%
AUTRES ACTIONNAIRES	148 178	39 792	108 386	256 564	8,80%	11,56%
EASYVISTA SA	12 777				0,76%	
PUBLIC	366 965	366 965		366 965	21,82%	16,53%
Total	1 681 598	1 117 986	550 835	2 219 656		

Au 31 décembre 2019, la société disposait de 712.391 € de VMP, dont 12.777 actions propres détenues directement, comptabilisées à l'actif du bilan au cours historique pour 708.212 € et représentant 951.887 € au cours de clôture au 31 décembre 2019. Ces actions représentent 24.276 € de capital en nominal.

Au cours de la période 4.582 actions ont été achetées à un cours moyen de 39,29 € et 10.251 actions ont été vendues à un cours moyen de 35,71 €.

XXI. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 35,40 € le 3 et 4 janvier 2019 et le cours le plus haut à 75 € le 18, 24,25 et 27 décembre 2019.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2019 ressortait à 125,3 M€.

II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Direction générale de la Société

Nous vous rappelons que Monsieur Sylvain Gauthier est le président directeur général de la Société. Il est assisté dans ses fonctions par Messieurs Jamal Labeled et Thibaud de Clisson en qualité de directeur généraux délégués.

II. INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous informons que, au 31 décembre 2019 :

Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labeled exercent respectivement les fonctions de Gérant et de Gérant suppléant de la Société Civile de Portefeuille FINATEC. FINATEC détient 194.260 actions de EASYVISTA.

Monsieur Sylvain Gauthier exerce la fonction de gérant de la holding financière NEXGEN FINANCE. NEXGEN FINANCE détient 100.000 actions de EASYVISTA.

Monsieur Thibaud de Clisson exerce également les fonctions de Président de la société NECSEM CAPITAL SAS. NECSEM CAPITAL détient 2.274 actions de EASYVISTA.

Le conseil d'administration de EASYVISTA S.A. est composé de Messieurs Sylvain Gauthier, Jamal Labeled et David Weiss.

Monsieur David Weiss n'exerce aucune fonction dans d'autres sociétés

III. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Bien que la Société n'y soit pas tenue, nous vous rendons ci-après compte de la rémunération des mandataires sociaux.

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération visée à l'article L.225-45 du code de commerce (jetons de présence par exemple).

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration ont représenté en totalité 1.229.186 € au 31 décembre 2019. Cette rémunération est composée de 360.948 € de partie fixe et 868.238 € de partie variable basée sur le chiffre d'affaires.

IV. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

Il n'y a pas d'engagements de retraite relatif aux dirigeants.

V. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'une nouvelle convention, visée à l'article L. 225-38 du code de commerce a été conclue entre la société Necsem Capital dont le représentant est Monsieur Thibaud POIRIER DE CLISSON, directeur général délégué et la société EASYVISTA SA concernant un contrat de prestations de services. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 avril 2019.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention visée à l'article L. 225-37-4 du code de commerce n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe B un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

Le conseil d'administration

ANNEXE A**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

<i>Date d'arrêté</i>	31-12-2019	31-12-2018	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2015
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 195 036	3 147 969	3 143 101	2 993 431	2 985 594
Nombre des actions ordinaires existantes	1 681 598	1 656 826	1 654 264	1 575 490	1 571 365
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	166 290	187 500	187 500	187 500	
- Par exercices de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	33 888 012	26 848 083	20 160 880	16 081 419	13 625 500
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 449 734	2 618 486	-153 853	-309 556	269 965
Impôts sur les bénéfices	784 114	3 665	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 650 262	3 113 609	-98 244	-413 572	-194 353
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,37	1,58	-0,09	-0,2	0,17
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	3,36	1,88	-0,06	-0,26	-0,12
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	133	98	86	79	66
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 738 870	8 740 437	7 500 323	6 266 204	5 596 729
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5 736 775	4 798 453	3 515 591	2 854 351	2 494 988

ANNEXE B

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
28 juin 2018	<i>Huitième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 2.850.000 €*.</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 8 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
28 juin 2018	<i>Neuvième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 1.425.000 €**.</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 9 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
28 juin 2018	<i>Dixième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite d'un montant nominal global de 1.425.000 €** et de 20 % du capital par an.</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 10 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
28 juin 2018	<i>Onzième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 11 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
28 juin 2018	<i>Douzième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
	<i>suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	aux termes de la 12 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	
28 juin 2018	<i>Treizième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 13 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
28 juin 2018	<i>Quatorzième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription (dans la limite de 15% de l'émission initiale)</i>	27 juin 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 14 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i>Huitième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 2.850.000 €*.</i>	27 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i>Neuvième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 1.425.000 €**.</i>	27 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i>Dixième résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle</i>	27 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
	<i>restreint d'investisseurs dans la limite d'un montant nominal global de 1.425.000 €** et de 20 % du capital par an.</i>		
27 juin 2019	<i><u>Onzième résolution</u> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une première catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	27 décembre 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i><u>Douzième résolution</u> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	27 décembre 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i><u>Treizième résolution</u> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant nominal de 1.425.000 €**</i>	27 décembre 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.
27 juin 2019	<i><u>Quatorzième résolution</u> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription (dans la limite de 15% de l'émission initiale)</i>	27 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

* Il est précisé que le plafond global des augmentations de capital résultant des délégations est fixé à 2.850.000 €.

** Il est précisé que le plafond global des augmentations de capital résultant des délégations est fixé à 1.425.000 €.